



## MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif /précision	Pièce jointe
Exemplaire original du formulaire dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire RIB-IBAN	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Attestation de certification AB valable au 15 mai 2023 ou 2022 (à défaut)	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Attestation d'évolution du chiffre d'affaires <sup>1</sup>	Fournir les 3 attestations permettant de vérifier le respect d'une évolution $\geq$ à 15 % pour 1 critère (éligibilité) et de prioriser les dossiers et si les informations n'ont pas déjà été attestées (cachet et signature) par le centre de gestion, solidarité paysans, REAGIR, Ch. Ag. ou la banque en page 1 du formulaire	<input type="checkbox"/>
Attestation d'évolution des dettes fournisseurs <sup>1</sup>		<input type="checkbox"/>
Attestation d'évolution des charges opérationnelles <sup>1</sup>		<input type="checkbox"/>
Plan arrêté par le tribunal de commerce	Obligatoire pour les entreprises sous procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire : A communiquer lors du paiement de l'aide	<input type="checkbox"/>
Attestation sur le bénéfice ou non du crédit d'impôt en 2021	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Attestation sur le bénéfice ou non du crédit d'impôt en 2022	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur relative aux aides de minimis <sup>2</sup>	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

1 - Attestation établie par le comptable/centre de gestion/solidarité paysans/REAGIR /banque - Pour les micro BA une attestation sur l'honneur des dettes fournisseurs ou des charges opérationnelles peut être faite par l'exploitant qui doit joindre toute pièce permettant de justifier les valeurs renseignées sur l'attestation

2 - Annexe 1 ou 1bis de l'instruction technique DGPE/SDC/2020-616 du 7 octobre 2020 – En cas de GAEC, joindre une attestation de minimis par associé (plafonné à 3)

## SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

**Je soussigné (nom et prénom) :** \_\_\_\_\_

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

**Je m'engage :**

- à délivrer tout document ou justificatif sur demande de l'autorité compétente dans le cadre de la présente demande ;  
à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs ;

**Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect des engagements ci-dessus, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.**

**J'atteste sur l'honneur :**

- être certifié en agriculture biologique à 100 % sur mon exploitation
- qu'au moins 80 % des recettes de mon exploitation proviennent de mon activité en agriculture biologique
- que la somme du montant de l'aide demandée via le présent formulaire n'entraîne pas le dépassement du plafond prévu au titre des aides de minimis (IT DGPE/SDC/2020-616 du 7/10/2020) de 20 000 € par exploitation sur les trois derniers exercices fiscaux, en considérant l'année d'octroi de l'aide demandée (prendre en compte un crédit d'impôt (CI) à hauteur de 4 500 € au moment de l'instruction de la demande 2023 auquel s'ajoutent les aides de minimis octroyées en 2022 et 2023 (dont CI à 3 500 € en 2022 et 3 500 € en 2021) s'il y a lieu). Pour les GAEC le respect du plafond des minimis est à vérifier pour 3 associés au moins.

**J'accepte :**

**que ma situation soit abordée, en toute confidentialité, en cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficultés qui pourra éventuellement me proposer un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées sur mon exploitation.** Oui  Non

Fait le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

*Signature(s) (tous les associés en cas de GAEC)*

## INFORMATIONS / CONTACTS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime : Service Économie Agricole - Cité administrative – 2 rue Saint Sever  
76032 ROUEN Cedex

adresse mail : aides-crise-agriculture.ddtm-76@equipement-agriculture.gouv.fr

Audrey PETIT  
Tél : 02 76 78 35 22

Laurie VALLOT  
Tél : 02 76 78 35 20

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**  
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE RÉCEPTION : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_